



Service enseignement et évaluation

Bulletin spécial reprise CO

Mercredi 6 mai 2020

Avant-propos

À la suite des décisions successives de l'[Office fédéral de la santé publique](#) (OFSP) et du [Conseil fédéral](#) du 29 avril 2020, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a décidé la reprise de l'enseignement présentiel pour les écoles obligatoires. Du point de vue sanitaire, les autorités fédérales ont décidé cette réouverture, car les enfants jouent un rôle très marginal dans la propagation du virus. Comme précisé, dans le [plan de protection pour assurer l'accueil au cycle d'orientation durant la phase de transition 1 Covid-19 du DIP](#), la consigne de la distance minimale de deux mètres lors de contacts interpersonnels ne s'applique pas aux élèves, et la règle d'un groupe maximal de 5 individus ne les concerne pas non plus.

L'enseignement présentiel reprend pour toutes les classes le 11 mai dans des conditions aménagées particulières aux différents cycles. Un retour à 100% est en principe prévu le 25 mai 2020 pour l'enseignement primaire.

De manière générale, la reprise est organisée avec des effectifs correspondant à des moitiés de classe pour permettre une reprise progressive et adaptée aux circonstances particulières.

Au cycle d'orientation, l'enseignement en classe est prévu sur cinq jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi). Les élèves viennent par demi-groupe le matin ou l'après-midi pour suivre les cours selon l'organisation horaire ordinaire de chaque collège. La semaine suivante, les groupes s'alternent.

Les demi-journées où ils et elles ne viennent pas à l'école, les élèves effectuent les devoirs que leurs enseignant-e-s leur auront donnés en continuant dans la mesure du possible à mobiliser les outils de l'école à distance : *Cortex*, *Forms* ou encore *Classroom*.

Les évaluations ont été arrêtées aux résultats obtenus au 13 mars dernier. Les règles en matière de promotion, d'orientation sont fixées dans la [directive transitoire D-E-DGEO-EO-SEE-19 - Promotions et orientations suite à la pandémie de COVID-19](#). S'agissant des bulletins scolaire de fin d'année, vous trouverez des informations ci-après.

La période récente a été emplie de questionnements et de doutes partagés par toutes les générations. La reprise scolaire doit ainsi avant tout permettre de retrouver avec sérénité et confiance le rythme de l'école, de renouer les liens sociaux tout en appréhendant les règles d'hygiène. En s'appuyant sur les recommandations sanitaires fédérales et cantonales, l'école doit aussi jouer son rôle de liant social en promouvant une vision calme, pragmatique de la situation, en rassurant les enfants et les parents.

Comme annoncé par la cheffe de département, l'ensemble du dispositif sera évalué toutes les deux semaines en lien avec les recommandations sanitaires. L'objectif est d'ajuster et de valider les modalités en apportant les régulations nécessaires jusqu'à la fin de cette année scolaire et en prévision d'une rentrée dont les enjeux notamment épidémiologiques ne sont pas encore connus.

Sommaire

1. Principes en matière d'enseignement
2. Principes en matière d'évaluation et de promotion
3. *L'école bouge* promeut l'activité physique à l'école
4. Autres ressources

1. Principes en matière d'enseignement

Les premières journées d'école seront consacrées à accueillir les élèves, rétablir le contact, mettre en place, pour toutes et tous, les bonnes pratiques en matière de gestes et de comportements de protection et de prévention et expliquer les raisons de ces nouvelles règles aux élèves.

En plus du [plan de protection pour assurer l'accueil au cycle d'orientation durant la phase de transition 1 Covid-19 du DIP](#), le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a préparé à l'attention des enseignant-e-s un [dossier pédagogique](#), en collaboration avec la HEAD, afin d'adopter les règles d'hygiène et de conduite prévues dans le plan de protection pour assurer l'accueil au cycle d'orientation dès le 11 mai 2020. Ce [dossier](#), publié sur Disciplines CO, contient :

- des vidéos de l'OFSP montrant les bons gestes [pour se laver correctement les mains pour se protéger du coronavirus](#) et [pour se moucher et éternuer](#) ;
- des affiches produites par l'État de Genève à placer dans les lieux appropriés.

Les infirmiers et les infirmières de santé communautaire seront présentes dans les écoles dès le 11 mai 2020 et pourront offrir un appui au corps enseignant, si besoin, pour mettre en place ces mesures de protection. Chacun-e peut s'adresser à ces professionnel-le-s par courriel ou directement lors de leur passage à l'école.

On choisira des activités qui accompagnent le mieux possible les élèves dans leur retour à l'école en proposant des situations où chacun-e pourra s'exprimer sur son vécu durant cette phase de semi-confinement.

Il s'agira aussi de rétablir le lien pédagogique et de faire un point sur le niveau actuel des élèves pour revenir sur des éléments qui n'ont pas été compris ou des notions non acquises. L'enseignant-e pourra s'appuyer sur les fiches d'objectifs prioritaires et de ressources numériques qui sont régulièrement actualisées par les répondant-e-s pédagogiques dans l'espace École à distance.

Apprentissages prioritaires, ressources numériques et évaluations : [9e](#), [10e](#) et [11e](#)

Modalités

L'enseignement reprend en principe dans toutes les disciplines.

Certains enseignements, tels que l'Éducation nutritionnelle, l'Informatique, la Biologie, la Physique, les Activités créatrices et manuelles, les Arts visuels et la Musique demandent des adaptations dans l'organisation des leçons et dans le choix d'activités pratiquées en lien avec les mesures d'hygiène et de protection. L'ensemble du matériel utilisé fera l'objet d'un nettoyage strict de la part des élèves.

Les établissements éviteront d'accueillir des intervenant-e-s externes jusqu'à la fin de l'année, afin de limiter la présence dans l'école aux acteurs essentiels.

Les laboratoires de Langues et, en principe, les salles informatiques pour les activités transversales sont fermés.

Les activités d'**Éducation physique** se feront dans la mesure du possible à l'extérieur. Les élèves peuvent jouer à des jeux de ballons à la condition que ceux-ci soient nettoyés avec un détergent ordinaire après chaque cours, et que les élèves se lavent les mains avant et après le cours d'EP. Par ailleurs, les sports impliquant un contact physique doivent être évités (ex. jeux de lutte, sports de combat, basketball, football, handball, unihockey, waterpolo, etc...).

Concernant la **Musique**, les instruments qui ne peuvent pas être nettoyés avec un détergent ordinaire ou un spray désinfectant ne peuvent pas être utilisés (ex. instruments à vent). Il faut en outre garantir une aération importante entre les leçons, conformément au plan de protection.

2. Principes en matière d'évaluation et de promotion

Selon l'arrêté du Conseil d'État du 20 avril 2020 concernant la validation de l'année scolaire 2019-2020, les décisions de promotion ou d'orientation des élèves de l'enseignement obligatoire sont prises sur la base des résultats certificatifs validés jusqu'au 13 mars 2020 inclus. Ces résultats scolaires couvrent les deux premiers trimestres aux degrés primaire et secondaire I.

La [directive transitoire D-E-DGEO-EO-SEE-19 - Promotions et orientations suite à la pandémie de COVID-19](#) définit pour l'année scolaire 2019-2020 le cadre d'octroi de dérogations pour la promotion et l'orientation des élèves de l'enseignement obligatoire en vue de la rentrée scolaire 2020. Les enseignants titulaires et les maître-sse-s de classe doivent aborder, au cours des prochaines semaines, toutes les hypothèses possibles de promotion ou d'orientation avec les familles afin d'élaborer avec elles la meilleure solution possible pour l'élève (dans le respect du cadre réglementaire et de la directive transitoire). Pour le cycle d'orientation, les situations d'élèves sont étudiées dans le cadre des conseils d'orientation de T3 qui se tiennent entre le 22 et 26 juin. Les décisions de promotion et d'orientation sont communiquées aux familles selon le processus habituel et doivent figurer dans le bulletin scolaire de fin d'année. Dans le cadre des transitions EP-CO, les décisions d'admission sont transmises par un courrier ad hoc aux familles par la direction du CO.

Dans les bulletins scolaires du troisième trimestre ainsi que dans le bulletin scolaire annuel, la mention «**En raison de la pandémie COVID-19, seuls les résultats de T1 et T2 sont certifiés.**» figurera automatiquement dans les observations afin d'expliquer l'absence de notes pour le troisième trimestre. Dans GECO, aucune information ne devra être saisie dans la colonne de T3 pour garantir la bonne édition des bulletins.

Le bulletin annuel d'évaluation du comportement porte quant à lui sur l'entier de l'année scolaire indiquant, notamment lorsque c'est profitable à l'élève, l'assiduité au travail lors de l'école à distance.

Le certificat sera décerné par la direction, sur proposition du conseil de classe, à l'élève qui satisfait simultanément aux trois critères suivants : une moyenne générale au moins égale à 5,0 et une moyenne annuelle au moins égale à 4,0 dans chaque discipline au terme des deux premiers trimestres et un comportement satisfaisant sur l'ensemble de l'année scolaire. S'agissant des absences, elles sont comptabilisées depuis le 26 août 2019 jusqu'au 13 mars 2020 et depuis le 11 mai 2020 jusqu'au 19 juin 2020, date de la fin des cours.

3. L'école bouge promeut l'activité physique à l'école

Le programme de [Swiss Olympic](#) visant à promouvoir l'activité physique dans les écoles suisses aide les enseignants à intégrer des exercices physiques en classe. Voici comment filtrer la sélection d'[exercices en vidéo de l'école bouge](#) :

- 1) Dans la colonne de gauche développer tous les menus :
 - a. LIEU
 - b. INTENSITÉ PHYSIQUE
 - c. CONCENTRATION
- 2) Sélectionner les divers filtres afin d'affiner la recherche.
- 3) Visionner la vidéo avec ou sans les élèves
- 4) Mettre en pratique !

4. Autres ressources

- **OUTILS pour le primaire** : <https://edu.ge.ch/qr/primaire>
- **OUTILS pour le secondaire** : <https://edu.ge.ch/qr/secondaire>
- **RESSOURCES DOCUMENTAIRES** : <https://edu.ge.ch/sem/node/2806>
- **RESSOURCES PÉDAGOGIQUES EP** : <https://edu.ge.ch/ep/ecole-distance>
- **RESSOURCES PÉDAGOGIQUES CO** : <https://edu.ge.ch/co/ecole-distance>